

LE LITTORAL DE LA FRANCE

TROISIÈME PARTIE

DE LORIENT A LA ROCHELLE

PAR

CH.-F. AUBERT

(V. VATTIER D'AMBROYSE)

Lauréat de l'Académie Française, Officier d'Académie.

Ouvrage couronné par l'Académie Française
Honoré par médaille d'honneur de première classe
(Société libre d'Instruction et d'Education)
et d'une Médaille d'Argent (Yacht-Club de France)

DESSINS

de

BRUN, TOUSSAINT, FRAIPONT, KARL, CAUSSIN, LALANNE, BERRAYE

D'après nature les croquis de MM. Armand et Louis PARIS, de M. Théophile FOU-
CAULT, de M. Ase VIAUD-GRAND-MARAIS et d'après les photographies de MM. NEURDEIN
et VAGNEUR, à Paris, à Brest ; MARTIN-JOUAN à Belle-Isle-en-Mer.

GRAVURES SUR BOIS

de

ROGNON, SMEETON, PUYPLAT et QUESNEL

Les gravures au procédé et le tirage des planches en deux tons
ont été exécutés par Gillot.

PARIS

VICTOR PALMÉ, éditeur

76 rue des Saints-Pères

1886

**Numérisation Odile Halbert, 2007,
tous droits de reproduction réservés**

CHAPITRE XXXIX

PREMIERS PAS EN VENDÉE. – L'ILE DE BDUIN. - BEAUVOIR-SUR-MER

La partie de l'ancien comté nantais avoisinant le Bas-Poitou est généralement triste. Ces plaines marécageuses, aux canaux croupissants entourant des îlots de toutes formes, de toutes dimensions, sont d'un aspect morne et peu faites pour exciter l'intérêt. On souhaiterait pouvoir donner, sur-le-champ, un cours rapide à ces eaux pesantes, toutes chargées de détritus malsains; on voudrait couronner les *bossis* ou îlots de la verdure gaie de quelques beaux arbres ; on détourne les yeux du *marais gât*, ancien marais salant qui, abandonné par la mer, restera au moins un quart de siècle avant de rien produire, sinon des miasmes, germes de fièvres tenaces. Le *marais accouché*, c'est-à-dire envahi par les roseaux, les laïches, les iris ou autres plantes de ce genre, parure des eaux stagnantes, produit des exhalaisons non moins redoutables, jusqu'au jour où une grosse herbe, de médiocre qualité, croissant sur ce fond de plus en plus surélevé, finira par former des prairies où s'ébattront des milliers d'oies, de canards et des troupes de moutons, en attendant qu'un amendement judicieux ait, préparé la nourriture des chevaux ou du gros bétail.

Une grande partie des bossis est cultivée en fèves. Au mois de mai, c'est, à perte de vue, une mer verte, émaillée de quenouilles de fleurs violettes, ponctuées de noir, bientôt transformées en gousses épaisses, doublées de belle ouate blanche pour favoriser la maturité des fruits qui les gonflent.

L'exportation des fèves est toujours assurée d'un marché très suivi en Angleterre, où elles sont surtout employées pour les animaux de ferme.

La lentille est également cultivée, ainsi que l'orge et le froment, mais les procédés de culture gagneraient à être perfectionnés.

Et la roule conquise sur ce sol peu résistant, court sans relief, droite,

blanche, souvent entre deux berges vaseuses. Et l'on franchit une limite administrative avant de se douter qu'un département nouveau commence. On pourra de même suivre les cent quarante kilomètres de rivages de la Vendée sans trouver beaucoup de changement.

Aux marais bourbeux, succéderont les dunes sablonneuses, bientôt affaissées sur des plages de limon, lesquelles, éventrées un peu plus loin par des rochers et par le sillon de plusieurs rivières, resteront définitivement maîtresses de la côte, jusque par delà l'embouchure de la Sèvre-Niortaise.

En vain, y chercherait-on l'imprévu pittoresque du littoral de Bretagne. Les tableaux vraiment beaux ou grandioses y sont rares.... Rares autant que les monuments dignes d'être loués.

C'est même un grand sujet de surprise pour le voyageur qui a exploré les rivages bretons, de chercher vainement les soeurs des admirables tours, des merveilleuses flèches, profilées si nombreuses à tous les points de l'horizon armoricain.

La Vendée n'a pas une renommée religieuse moindre que celle du vieux duché; mais, comme lui, elle n'a pas traduit sa foi en d'immortels poèmes de pierres (nous parlons du marais maritime, dont quelques parties sont, il est vrai, modernes), disséminés au milieu des baies, sur la pointe des caps, au sommet des montagnes, dans les sites les plus gracieux ou les plus déserts, les plus sauvages.

C'est bien là un trait caractéristique s'imposant à la pensée, qui hésite à le traduire.

Toutefois, de telles réflexions ne doivent pas nous faire perdre de vue notre route. Elle nous a conduits sur le territoire de BOUIN, appartenant au comté nantais, qui, lors de la division de la France en départements, a dû le céder au Bas-Poitou, représenté par la Vendée.

Nous sommes dans une ancienne île rattachée au continent par une bonne route, et à laquelle des dessèchements bien entendus ont donné une circonférence d'environ vingt-quatre kilomètres. Comme pour attester de l'ancien état de la mer dans ces parages, *le Fain*, sorte de canal accessible, aux plus grands navires, s'étend en face de Bouin, vers la côte orientale de Noirmoutier.

Des étiers, ou canaux maritimes, larges, commodes, au nombre de quatre, servent à drainer le sol, en même temps qu'ils permettent aux barques de trouver un refuge et, par conséquent, d'entretenir un certain mouvement de navigation au coeur de la commune.

Nous empruntons à M. Gallet la description suivante¹.

« La baie de Bourgneuf était, à une époque très reculée, beaucoup plus étendue que de nos jours. La mer couvrait alors tous les marais de Bourgneuf et de Machecoul, ceux de Bois-de-Céné, de Châteauneuf et de Saint-Gervais. Toute la partie située à l'ouest de Beauvoir était couverte par les eaux : elle formait une seconde baie comprenant les marais actuels de Saint-Gervais, Saint-Urbain, Sallertaine, la Barre, Notre-Dame, Saint-Jean, et ayant pour limite la côte sablonneuse de Monts, île longue et étroite, se projetant, du nord au sud, entre le goulet de Fromentine et le canal de Besse.

« Lors de l'expédition de Louis XIII contre le duc de Rohan-Soubise, chef des huguenots dans l'île de Riez, en avril 1622, le marais septentrional était encore, d'après le maréchal de Bassompierre, qui accompagnait le roi, soumis à l'action périodique du flux et du reflux de l'Océan. La haute mer le couvrait presque en entier « hormis plusieurs petites mottes où il y a des maisons bâties en (*sur*) quelques-unes et les autres (*mottes*) servant à retirer le bétail jusqu'à ce que le flux se soit retiré ». La basse mer laissait le marais à sec ; « hormis les canaux où passent les eaux. »

« A cette époque, le littoral formait plusieurs îles : l'île de Riez (*Insula Cranica*) entre la rivière de Vie et l'étier de Besse ; l'île de Monts (*I. de Montibus*), voisine de la précédente, et l'île de Bouin (*I. Buginum*), formée par un canal large et profond, appelé le Dain. Ces bras de mer étaient navigables. L'étier de Besse avait la largeur de la Seine devant le Louvre. A l'époque où Henri IV vint assiéger Beauvoir, le canal du Dain était large de quatre kilomètres.

« En 1752, un navire anglais, le *Jason*, se perdit dans le Dain, en voulant y pénétrer à la suite de navires de commerce français auxquels il donnait la chasse, et qui s'échappèrent par l'extrémité opposée du canal. On voit encore, près de son embouchure nord, les débris de deux autres navires qui y furent jetés par la tempête dans la même année. Les bords de ce canal et de ses affluents sont encore couverts de pierres de toutes sortes, granits, schistes, silex provenant du délestage de navires et qui servent aujourd'hui au pavage des routes.

« Il y avait, en outre, du Perrier (*Insula de Perio*), l'île de Sallertaine (*I. Salartena*), l'île Chauvel (*I. Calveti*) et l'île Boisseau. Les espaces qui séparaient ces îles, archipel dont Noirmoutier (*Insula Hério*) et l'île d'Yeu (*I. Oga*) formaient les points avancés, se sont successivement rétrécis en étiers, puis en fossés servant à l'écoulement des eaux pluviales et à l'alimentation des marais salants. Ils seraient même depuis longtemps comblés, sans de coûteux travaux d'entretien. Les îles n'existent plus que de nom, et tout le marais compris entre Saint-Gilles et Bourgneuf ne forme qu'une seule plaine, avec laquelle elles contrastent par la nature de leur sol.

« Le Collet était un banc de gravier au fond de la baie de Bourgneuf. La ville de Bouin, ainsi que les bourgs de Sallertaine et du Perrier, sont bâtis sur des noyaux calcaires. L'île Boisseau, Quinquenavant, l'île Chauvet, la Vacheresse, Ardillon, l'île Gaudin, la Villate, sont des îlots de même nature. L'île de Riez offre un massif de schiste avec trois appendices sablonneux. L'île de Monts était une langue étroite formée par de hautes dunes de sables mouvants.

« Avant que la mer se fût retirée au point où nous la voyons aujourd'hui, Bourgneuf était un port assez considérable. Fréquenté par les navires du Nord, il servait à de nombreuses expéditions de blé, de fèves, de sel, d'huîtres. Le *Port-Robard*, qui recevait des navires de cent cinquante tonneaux, est, maintenant., à plus de trois kilomètres du rivage. Le port Laroche, oit le cardinal de Retz, évadé du château de Nantes, s'embarqua

¹ La ville et la commune de Beauvoir-sur-Mer.

pour passer à Belle-Ile, est à une demi-lieue du Dain. Beauvoir-sur-Mer est éloigné de quatre kilomètres de l'Océan, qui le baignait autrefois. Enfin, des documents authentiques attestent qu'en l'an 1771, il y avait dans les communes de Bois-de-Céné, Château-neuf, Machecoul et Fresnay, *soixante mille* aires de marais salants alimentés par le canal du Dain. Ces marais, ayant cessé depuis longtemps de recevoir les eaux de la mer, ont complètement disparu pour faire place à des pâturages... »

Plusieurs causes ont concouru à ces changements si importants.

D'une part, les alluvions pélagiennes ; de l'autre, les modifications survenues dans le régime des eaux ; puis, très probablement, un soulèvement partiel du littoral. Cette dernière assertion peut se prouver par l'étude du curieux passage unissant, à mer basse, l'île de Noirmoutier au continent, passage que nous trouverons tout à l'heure en sortant de Beauvoir.

Mais, actuellement, nous sommes à BOUIN, gros bourg aux maisons blanches et propres, aux jardins bien ombragés, contrastant avec le reste du pays. En été, lorsque, les récoltes enlevées, le sol apparaît nu, crevassé, Bouin devient un îlot riant, fête des yeux fatigués de la monotonie du marais.

Au temps où le bourg était encore à naître et où la commune future formait une position insulaire assez importante, elle avait pour habitants, c'est-à-dire pour habitantes, une peuplade de *Bacchantes*, femmes des *Samnites*, lesquels avaient formé une colonie à Ancenis !

Tout de suite, la légende fondée sur un passage plus ou moins bien interprété de Strabon, revient à l'esprit.

« Cette ville (Ancenis) paraît très ancienne. M. de Corneille, Denis le *Periégète* et autres la font capitale d'une colonie *d'Amnites*, ancien peuple d'Italie, dont le pays s'appelait *Samnium*. Strabon, plus instruit de leur véritable nom, les appela *Samnites*.... Cet écrivain célèbre rapporte que leurs femmes se tenaient presque toujours dans *l'île Strabon*, connue aujourd'hui sous le nom *d'île de Bouin*. Elles y avaient un temple où elles faisaient des sacrifices à Bacchus, leur principale divinité. Tous les ans, à un jour marqué, elles ôtaient la couverture de ce temple, qu'elles recouvraient le même jour avant le coucher du soleil. Dans leurs cérémonies, chaque femme portait un fardeau, et si quelqu'une laissait tomber le sien, celles qui l'accompagnaient se jetaient sur elle, la déchiraient, la mettaient en pièces, et portaient au temple de Bacchus les membres épars de l'infortunée, avec des cris horribles, qui ne cessaient qu'avec leur fureur.

« Strabon observa qu'il ne se passait pas d'années que quelqu'une ne subît la loi. Aucun des maris de ces femmes ne pouvait entrer dans l'île. » (Ogée.)

Les époux ne se rencontraient qu'à des époques déterminées par des

rites solennels, puis, ces entrevues terminées, les femmes regagnaient Ille dans leurs bateaux, et les hommes revenaient à Ancenis, « pays autrefois couvert de forêts, où ils ne s'occupaient que de la guerre ou de la chasse. »

A son tour, l'abbé Travers écrivit : « Les femmes des Samnites habitaient l'île de Bouin ou quelque autre à l'embouchure de la Loire. Elles y employaient la plus grande partie de l'année au sel et à la culture du froment, tandis que leurs maris ne s'occupaient que de la guerre ou de la chasse. Ces femmes découvraient, à certain jour de l'année, ce qui leur restait de l'ancien sel, sur lequel elles amoncelaient le nouveau, et le recouvraient le même jour. Elles le portaient sur la tête, comme on fait encore aujourd'hui, par des sentiers étroits et glissants ; et si quelques-unes venaient à tomber et à renverser leur fardeau, les autres, pour détourner de dessus elles le mauvais présage, les mettaient impitoyablement en pièces. De là, vient la superstition *qu'on ne peut renverser le sel à table qu'il n'arrive malheur à quelqu'un de la compagnie.* »

On doit remarquer ces mots de l'écrivain : « l'île de Bouin ou *quelque autre* de l'embouchure de la Loire ». Les lignes de Strabon étant loin de se trouver explicites, tour à tour les îles des côtes vendéennes et bretonnes ont passé pour avoir été le lieu de résidence des « femmes samnites », mais, en fait, nul document n'a pu fixer ce point d'histoire; sans doute, faut-il supposer une confusion entre ces fameuses bacchantes et les druidesses jadis vénérées sur ces rivages.

Au neuvième siècle, l'île fut ravagée par les Normands ; au quatorzième siècle, elle était affermée, dit Ogée, pour une somme totale de quatre cent une livres, dix sous, savoir : les trois quarts de cette somme dus par Pierre de Craon, seigneur de la Suze, et le quatrième quart à la charge de Jean, seigneur de *Machecou* (aujourd'hui Machecoul).

Au reste, les habitants devaient jouir d'une certaine aisance, puisque, vers la même époque ils consentaient à faire construire et édifier deux moulins, l'un à seigle, l'autre à froment, destinés à remplacer de vieux moulins tombant en ruines.

Dans les premières années du dix-huitième siècle, l'île de Bouin était érigée en baronnie et la moitié de son territoire se trouvait réunie au Bas-Poitou.

Depuis lors, elle fut placée, pour la navigation, sous l'autorité administrative du port des Sables-d'Olonne.

Bouin ne possède aucun monument remarquable. En revanche, l'agriculture y a fait de grands progrès. Des canaux et des digues, entretenus avec

soin, brisant l'effort de la mer, protègent les marais salants, ainsi que les prairies où vaguent, dans une demi-liberté, de superbes boeufs, de très beaux chevaux. La pêche du poisson frais, unie à celle des huîtres, assure pour une large part le travail des habitants.

En résumé, amélioration sensible des modes de culture, jointe à l'assainissement du sol. Que demander de plus, sinon une progression constante sur ce chemin, dont chaque étape augmentera le bien-être de ceux qui le suivent résolument, sans se laisser détourner par les obstacles ?

Un embranchement (le la route conduit au petit port de *l'Épois*, « désigné sous le nom de *l'Espay de Boing*, dans une charte de Girart Chabot, seigneur de Rays et de Machecoul, datée de l'an 1303. » On le visite pour les ruines de sa chapelle et pour son banc d'huîtres fossiles. La Vendée, comme la Charente-Inférieure, possède plusieurs de ces bancs ; parmi eux, le gisement de Saint-Michel en l'Herm est le plus considérable, et aussi le plus curieux, car il forme une véritable colline, tandis que le banc de l'Épois, situé à deux kilomètres du rivage, ne dépasse pas le niveau du sol environnant.

« C'est aujourd'hui une terre arable sur laquelle la charrue passe tous les ans, bouleversant et brisant les innombrables coquilles qui se trouvent superposées, par couches serrées, dans le terrain d'alluvion.... Plusieurs filons d'huîtres fossiles entourent ce banc principal et s'échelonnent depuis Beauvoir jusqu'au village du Port. » (E. Gallet.)

BEAUVOIR-SUR-MER se montre entouré de grands arbres, mais cette promesse est trompeuse. Le bourg, triste au possible, ne mérite guère son nom. Quant à sa situation, l'Océan l'a considérablement modifiée en abandonnant plus de trois kilomètres de terrain. Les digues, il est vrai, ont aidé à ce changement.

Beauvoir relevait de la vicomté de Thouars et faisait partie, avec le titre de baronnie, du puissant marquisat DE LA GARNACIIE, maintenant humble bourg, situé à dix kilomètres de CHALLANS, petite ville renommée pour son marché hebdomadaire du mardi, où fréquemment on vend jusqu'à trente mille francs et au delà de canards et de poulets².

Sans aucun doute, Beauvoir a été plus important qu'il ne l'est aujourd'hui; probablement, son origine remonte-t-elle au septième siècle,

² Docteur Viaud-Grand-Marais.

époque à laquelle vivait saint Philbert, ou Filbert, fondateur de l'abbaye de Noirmoutier. Mais une étude approfondie des textes a porté M.Ch.-Édouard Gallet, l'historien de Beauvoir, à y retrouver l'emplacement véritable de la cité romaine d' *Anpennun*, que d'autres écrivains veulent reporter à l'endroit dit *l'Ampan*, ou *l'Ampant*, éloigné de quatre kilomètres. Ses déductions sont judicieuses, si elles ne sont à l'abri de toute critique, et, en l'absence de découvertes plus précises, semblent mériter d'être adoptées.

Au nombre des seigneurs de Beauvoir figurent Marguerite, dame de Montaigu et de la Garnache, seconde femme de Pierre de Dreux, dit Mauclerc, duc de Bretagne ; une autre dame de Belleville, Jeanne, petite-fille ou petite-nièce de Marguerite, épousa Olivier III de Clisson et eut un fils, le célèbre connétable Olivier, quatrième du nom, le plus puissant, le plus riche seigneur de Bretagne à cette époque. L'aînée des filles de ce dernier, Béatrix, femme d'Alain VIII, vicomte de Rohan et de Léon, apporta en dot à son mari la seigneurie de Beauvoir. Jean II, petit-fils de Béatrix et son héritier, épousa Marie de Bretagne, fille cadette du duc François I^{er}. Anne, l'un de leurs enfants, devint la femme de Pierre II de Rohan. De cette union, naquirent plusieurs fils, entre autres René de Rohan, qui se maria avec Isabeau d'Albret, dont il eut la fameuse Françoise de Rohan, duchesse de Nemours, cousine, par sa mère, de Jeanne d'Albret, reine de Navarre et mère d'Henri IV.

On sait que Françoise avait embrassé le protestantisme et qu'elle donnait asile, dans son château de la Garnache³, à plusieurs coreligionnaires de marque. FRANÇOIS VIÈTE⁴, mathématicien qui, le premier, appliqua l'algèbre à la géométrie, fut un des hôtes de la duchesse.

A peu près dans le même temps, Beauvoir servait de refuge à un roi détrôné, dom Antonio, fils du roi Louis de Portugal et petit-fils d'Emmanuel le Grand. Proclamé roi en 1580, après la mort, de son oncle Henri, il chercha à faire valoir, mais vainement, ses droits contre Philippe II, roi d'Espagne, son cousin. Une flotte française envoyée à son secours fut vaincue. Obligé de quitter le Portugal, le prince s'embarqua sur un navire marchand, qui le déposa à Beauvoir, où il demeura cinq années entières. Dom Antonio était porteur de l'admirable diamant plus tard appelé le *Sancy*, du nom du ministre des finances, Nicolas de Sancy, son possesseur après le prince.

Le château de Beauvoir, dont il ne reste aucune trace, fut assiégé par

³ Nous venons de dire que la Garnache et Beauvoir, fiefs voisins l'un de l'autre, appartenaient au même seigneur.

⁴ Né à Fontenay-le-Comte en 1540, mort en 1603.

Henri IV en 1588. Seize jours après, la place se rendait avec les honneurs de la guerre et la garnison obtenait de se retirer à Bouin.

L'histoire de la commune n'offre plus ensuite d'intérêt jusqu'à l'heure où éclatèrent les convulsions de la fin du dernier siècle.

Beauvoir en reçut un violent contre-coup, parce que sa situation le rendait, en quelque sorte, grâce au passage du Gois, la clef de de Noirmoutier.

Si assainie que, soit la campagne environnante, le bourg ne jouit pas d'une atmosphère salubre ; la fin de l'été et l'automne y éprouvent parfois rudement les constitutions les plus solides ; mais il est juste d'ajouter que la moyenne de la vie tend à se relever d'année en année.

Beauvoir possède un port, situé à trois kilomètres, sur le canal de *Ca-houette*, et distant également de quatre kilomètres de l'Océan. Deux écluses en assurent le service. Il reçoit surtout de la houille, bien nécessaire dans une contrée où le bois devient de plus en plus coûteux. Les exportations consistent en froment, fèves fraîches ou sèches, pommes de terre, sel, poisson, huîtres, maintenant cultivées avec soin sur plusieurs points.

Mais ce qu'il faudrait à toute cette partie du marais maritime, comme aux rivages qui la suivent, c'est un emploi judicieux et opiniâtre de plantations appropriées au sol. Les succès partiels ne doivent pas décourager.

Le pin, sans compter plusieurs autres essences, finirait par croître fort bien, et en même temps qu'il deviendrait une réserve pour ses propriétaires, sa présence contribuerait dans une large mesure à assainir le pays.

Et, à un point, de vue des plus secondaires, ne ferait-il que rompre la monotonie de lignes de ces plaines vaseuses, le voyageur saluerait joyeusement son dôme de verdure, repos des yeux, source d'émanations bienfaisantes.

